

11 Rue Charles Magne  
03800 GANNAT  
Tel : 04.70.90.02.89  
E-mail : sivomsioulebouble@orange.fr

TRESORERIE DE GANNAT  
20 AVENUE DELARUE  
03800 GANNAT

Horaires d'ouverture du SIVOM :  
du lundi au jeudi : 8h-12h et 13h30-17h30  
le vendredi : 8h-12h et 13h30-16h30

Démarches en ligne sur :  
[www.sivom-sioule-bouble.com](http://www.sivom-sioule-bouble.com)

SIRET : 24030052500013  
TVA Intracommunautaire : FR12240300525

**Note d'information:** A compter de janvier 2018, une nouvelle présentation de votre facture d'eau potable est mise en place.

**Facture d'acompte n° 2018-A01 / 629 du 10/01/2018**  
**Référence TIPI : 2018-EA-00-629****Eau**

Abonnement du 01/01/2018 au 30/06/2018  
Consommation estimée

**Voici la présentation simplifiée de votre facture** Détail au verso

**Votre consommation d'eau** **27 m<sup>3</sup>**  
Prix TTC du litre d'eau : 0,00301 €

	Montants
Abonnement	21,45
Consommation	59,92

**Total de la facture TTC** **81,37**

**Montant total à payer avant le 15/03/2018** **81,37 €**

En cas d'urgence, 7 jrs/7 et 24 h/24 :  
04.70.90.02.89

**TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement**  
pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

Emetteur : SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE

Références : EAU N° rôle Eau : 1

Etablissement : 20

N° codique : 003022 Nature du rôle : 1

N° contrat : BRO101-01

à retourner à l'adresse ci-dessous

N° facture : 629

Exercice : 2018

Date facture : 10/01/2018

Montant : 81,37 euros

TRESORERIE DE GANNAT  
20 AVENUE DELARUE  
BP 43  
03800 GANNAT

**NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER**

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Estimé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
05-101-00	G11BA102948U	15	10/01/2018					27
<b>Consommation totale</b>								<b>27</b>

**Consommation facturée (m3) 27**

Détail de votre facture	Tarif	Tranche en m3	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>							
Abonnement	2018		181	41,00000	20,33	1,12 (5,50%)	21,45
Consommation eau	2017	1 à 26	26	1,71000	44,46	2,45 (5,50%)	46,91
Consommation eau	2018	1 à 1	1	1,71000	1,71	0,09 (5,50%)	1,80
<b>Organismes publics</b>							
Redevance SMEA	2017		26	0,13000	3,38	0,19 (5,50%)	3,57
Redevance SMEA	2018		1	0,13000	0,13	0,01 (5,50%)	0,14
Redevance prélèvement à la ressource	2017		26	0,03350	0,87	0,05 (5,50%)	0,92
Redevance prélèvement à la ressource	2018		1	0,03350	0,03	0,00 (5,50%)	0,03
Redevance pollution	2018		27	0,23000	6,21	0,34 (5,50%)	6,55
<b>Total de votre facture TTC</b>					<b>77,12</b>	<b>4,25</b>	<b>81,37</b>
<b>Montant total à payer TTC</b>					<b>77,12</b>	<b>4,25</b>	<b>81,37</b>

## Informations

### COMPTABLE CHARGE DU RECOUVREMENT :

TRESORERIE DE GANNAT - 20 Avenue Delarue - 03800 GANNAT - Tel : 04.70.90.02.36 - **Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00**

### MODALITES DE REGLEMENT :

Par TIP, en retournant le coupon de la facture daté, signé et accompagné d'un RIB (uniquement pour le premier règlement), le tout à l'aide de l'enveloppe jointe. En numéraire, au guichet du comptable chargé du recouvrement.

Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du coupon TIP, le tout à adresser au comptable chargé du recouvrement

Par mandat ou virement bancaire sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

IBAN : FR84 3000 1008 7500 00H0 5002 224 BIC : BDFEFRPPCCT

Par carte bancaire au guichet du comptable chargé du recouvrement

Par TIPI, sur le site sécurisé du Trésor Public, [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr) en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité : 001262 Référence TIPI : 2018-EA-00-629

### QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE :

La fiche d'information sur la qualité de l'eau distribuée est consultable auprès de votre Mairie, ou bien sur le site internet du SIVOM, ou sur le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes : [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr)

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n°2000-318 du 7 avril 2000 (art. R2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales), relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

Tarifications applicables en vertu de la délibération syndicale n°2017-04-001 du 12/12/2017, rendue exécutoire le 22 décembre 2017